



ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAJ_AR20230322

Objet: Désignation de représentants au Réseau Français des Villes Educatrices

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU que la Ville de Bron est adhérente au Réseau Français des Villes Educatrices,

VU la convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire du mardi 22 septembre 2020 indiquant que chaque Maire désigne par arrêté un référent élu et un référent technicien pour siéger au Réseau Français des Villes Educatrices,

CONSIDERANT qu'il convient donc de désigner un représentant élu du Conseil Municipal et un référent technicien,

VU la délibération n° 20230320DEL1 retirant la fonction d'adjoint à Monsieur François-Xavier Pénicaud, adjoint délégué à l'Insertion à l'Emploi, à l'Education et aux Universités,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Sonia GRANDSERRE, Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion et aux Affaires scolaires, est désignée comme représentant de la Ville de Bron au Réseau Français des Villes Educatrices,

Article 2 : Madame Catherine Souchon, directrice de l'Action Educative, est désignée comme référent technicien au réseau français des villes éducatrices,

Article 3 : l'arrêté DAJR_AR20201001 du 6 octobre 2020 est abrogé,

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet,

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté sur le site internet de la Ville ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,